

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 34

Artikel: L'oeuvre des syndicats féminins

Autor: Nicolet, Emile

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'urgence. Ceux-ci étaient adressés¹ à l'empereur de Russie, lui rappelant que l'œuvre de La Haye était due à son initiative, à Guillaume II, à François-Joseph, au comte Berchtold, au président Wilson, à M. Viviani, au pape, au Conseil fédéral suisse... On peut bien dire que « le pacifisme, mis en face de la guerre, a tenté l'impossible pour mobiliser toutes les forces de la paix ». Enfin, en octobre et en janvier, le même Bureau lançait encore deux appels, le second adressé aux intellectuels du monde entier, leur demandant de prendre conscience de leurs responsabilités.

Pauvres tentatives, impuissantes devant la volonté avérée des gouvernements militaristes, et lamentablement balayées par la tempête, dira-t-on. Nous y voyons cependant : 1° les efforts désespérés des pacifistes pour lutter jusqu'au bout ; 2° la preuve de ce qu'auraient pu être ces efforts, centuplés par l'appui de formidables masses organisées pour la paix.

Et ceci nous confirme dans l'idée que nous avons un devoir précis nettement marqué devant nous.

E. Gd.

(A suivre.)

* * *

Nous publions ici le texte des postulats émis par l'Association suisse pour l'Etude des bases d'un Traité de paix durable. Tous ceux et celles qui les approuvent et désirent se rattacher à cette Association, qui ne travaille nullement à la conclusion d'une paix prématurée, n'ont qu'à envoyer leur adhésion au Secrétariat-général, 41, Hallerstr., Berne. (Cotisation volontaire à verser au Compte de chèques III, 15.34).

1. *La collaboration des Etats neutres au futur traité de paix est d'une nécessité absolue.*

Au point de vue économique, la plupart des Etats neutres ont autant souffert de la guerre que les Etats belligérants.

Les neutres sont intéressés au même titre que les belligérants à la solution des nombreux problèmes d'économie politique et de relations commerciales internationales qui seront réglés par le Congrès.

Les neutres, n'ayant point d'idées préconçues contre l'un ou l'autre des partis en présence, interviendront avec plus de lucidité d'esprit en faveur de l'intérêt général.

2. *L'avènement de l'Union générale des Etats européens devra être préparé au Congrès par l'interdiction des traités politiques secrets et des alliances séparées.*

Ce qui s'est fait en Suisse et en Amérique, où, grâce à la défense des « Sonderbündnisse », les guerres civiles sont rendues impossibles, peut se faire en Europe aussi.

3. *Une annexion de territoire ne pourra être prononcée que si elle repose de façon indiscutable sur la volonté et les sentiments de la population de ce territoire.*

Toute annexion forcée contient en germe une nouvelle guerre. Les peuples, comme les individus, ont le droit de déterminer leur sort.

4. *Le Congrès de paix devra développer et consolider les fondements du droit international public par les moyens suivants, entre plusieurs autres :*

- a) Garantie réciproque et solidaire de l'intégrité territoriale et des conventions internationales ;
- b) Organisation des commissions de médiation, d'enquête et d'arbitrage et création d'une Cour arbitrale permanente ;

¹ On en trouvera le texte dans les documents annexes de la brochure de M. de Morsier.

c) *Modification, dans un sens plus moderne, du droit de guerre maritime ; en particulier, suppression du droit de capture et reconnaissance de la liberté des mers.*

5. A l'entrée en vigueur du droit international ainsi développé correspondra une *limitation progressive des armements* ; la fabrication des armes et munitions sera monopolisée.

6. Les Etats signataires du futur Traité de paix se garantiront réciproquement la *liberté de commerce dans les colonies* ; certains détroits et territoires maritimes particulièrement importants au trafic mondial seront neutralisés.

L'œuvre des Syndicats féminins

On a beaucoup discuté, et on discutera fort probablement longtemps encore, sur la valeur des syndicats ouvriers et les résultats qu'ils obtiennent. A plus forte raison, reste-t-on sceptique lorsqu'on parle de syndicats de femmes. On ne veut voir, au travers de leur action, continue et persévérante en faveur de l'amélioration du sort de la classe ouvrière, que l'excitation à la haine des classes, et des déclarations creuses contre la bourgeoisie. C'est une erreur, une erreur profonde. Les syndicats sont nés de l'inégalité des classes. Ils sont sortis de terre dès que les salaires n'ont plus permis à la classe ouvrière de vivre normalement. Les femmes ne sont pas restées en dehors de ce phénomène économique. Elles ont suivi l'exemple des hommes et se sont groupées, elles aussi, pour la défense de leurs intérêts.

La femme, lorsqu'elle comprend la portée et le but de l'organisation ouvrière, est souvent plus enthousiaste que l'homme. Cela est assez naturel, car elle sent l'injustice de son sort plus facilement aussi. Soumise par la loi à la volonté de l'homme, sans qu'elle ait la possibilité de la discuter, elle doit encore accepter un salaire moindre pour un labeur égal, lorsqu'elle est occupée aux mêmes travaux que lui. D'autre part, dans les industries occupant une main-d'œuvre exclusivement ou presque exclusivement féminine, c'est l'anarchie la plus complète qui règne à l'état permanent. Les employeurs paient ce qu'ils veulent, le moins possible toujours, sans s'inquiéter si le salaire versé à l'ouvrière lui permet de vivre du produit de son travail. Oh ! il ne s'agit pas de réclamer pour elle la possibilité d'une existence de luxe. Si toutes les femmes ouvrières gagnaient de quoi vivre, même dans une gêne modeste, ce serait une révolution dans leur situation actuelle. On dira que j'exagère ! Je le voudrais pour elles.

J'ai sous les yeux le carnet de paye d'une ouvrière, à laquelle on versait à la fin du mois — après lui avoir retenu le prix de sa pension — une somme variant entre 50 centimes et 4 fr. 50, avec laquelle elle devait pourvoir à toute son existence, sauf les frais de nourriture. Elle travaillait 10 heures par jour ! C'est scandaleux, direz-vous, et vous aurez raison, mais cela se voit chaque jour. Je connais des exemples de jeunes filles de 15 à 16 ans, sans famille, occupées dans des fabriques de notre ville, à raison de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour, et cohabitant avec l'un de leurs collègues masculins, parce que leur salaire ne leur permet pas de vivre seule. Je puis mettre des noms d'ouvrières et de patrons derrière mes exemples ! Qu'y a-t-il de surprenant à ce qu'elles cherchent, par le moyen du syndicat, à secouer le double fardeau d'esclavage qui pèse sur leurs épaules ? Ce qui doit surprendre, c'est qu'elles n'aient pas suivi cette voie depuis longtemps !

Il existe à Genève trois syndicats, au sein desquels les femmes sont ou en grande majorité ou en totalité. Chêne-Bourg compte 46 cigarières syndiquées sur 48 au total ; Genève, un

syndicat d'ouvrières et d'ouvriers de l'industrie du chocolat, de la confiserie et des biscuits, et un syndicat de cigaretteuses. C'est de ce dernier que je veux parler aujourd'hui, puisqu'il vient de conclure un contrat collectif avec une fabrique de notre ville.

Avant l'existence du syndicat, la journée normale de travail à la fabrique était de onze heures. En outre, l'ouvrière confectionnait le soir, chez elle, les tubes nécessaires à la fabrication des cigarettes du lendemain. Grâce à l'action du syndicat, la journée de travail fut réduite à neuf heures, et les tubes à cigarettes furent fournis tout faits par le fabricant. Les tarifs de fabrication à la main furent réglementés et permirent à l'ouvrière de vivre exclusivement de son salaire.

Mais l'industrie du tabac n'a pas échappé à la concentration capitaliste et au développement du machinisme. Il y a cinq ans, nous comptions, à Genève, une centaine d'ouvrières travaillant à la main; aujourd'hui, il en reste vingt au plus. Le petit atelier disparaît peu à peu pour faire place à la grande fabrique de 60, 80 ou 100 ouvrières, amenant avec elle les machines, le personnel auxiliaire et la production intensive. Une ouvrière habile fabrique 3000 cigarettes par jour, une machine en produit cent mille, aussi bien confectionnées. L'attention du syndicat fut donc attirée par la situation nouvelle du personnel auxiliaire, et il a présenté un projet de contrat collectif pour la régler. La convention est aujourd'hui signée, et apporte une certaine amélioration aux conditions de travail précédentes.

L'ouvrière « effeuilleuse » gagnait auparavant 1 fr. 60 par jour; elle recevra 2 fr. 25 dès le 15 août. Les « égaliseuses » passent de 1 fr. 95 à 3 fr. par jour; les « classeuses » de cigarettes de 1 fr. 70 à 2 fr. 25; les « emballeuses » de 2 fr. 10 à 3 fr., et enfin les ouvrières non classées, colleuses, etc., obtiennent une augmentation de 45 centimes par jour. La journée de neuf heures est maintenue, mais ne sera que de huit heures le samedi. L'augmentation moyenne, par jour et par ouvrière, est de 72 cent. par jour, soit 8 cent. par heure. Les ouvrières ont en outre une heure de travail en moins chaque semaine et recevront la paye le vendredi au lieu du samedi. Comme il s'agit de 80 ouvrières, l'augmentation totale annuelle est de 16,300 fr. environ, avec 4000 heures de travail en moins.

Telle est l'œuvre d'un syndicat féminin. Ce résultat réjouissant laisse à l'ouvrière l'espoir de sortir un jour de sa misérable situation. On reprochera aux ouvrières syndiquées d'être socialistes. Oui, elles le sont ardemment, parce qu'elles sentent que c'est de ce côté-là que leur viendra leur libération définitive. Mais on ne peut méconnaître, sans être injuste à leur égard, le grand travail qu'elles font pour le relèvement de la situation de la femme ouvrière.

Emile NICOLET,
Secrétaire ouvrier.

Ce que disent les journaux féministes...

Le mouvement qui se dessine dans le monde entier en faveur de l'éducation et de la liberté de la femme s'étend également en Egypte: 13 écoles normales officielles ont été mises à part pour former des institutrices; actuellement, plus de 2000 jeunes filles y font leurs études. — 2867 petites écoles de village ont été fréquentées l'année dernière par 22.000 fillettes.

Dans un pays aussi conservateur que l'Egypte, dont la religion prêche que la femme n'a point d'âme, il est remarquable qu'autant de barrières et de préjugés aient déjà pu être détruits.

(Jus Suffragii.)

* * *

Le ministre russe des chemins de fer et des communications, d'accord avec le ministre de l'intérieur, a décidé d'augmenter de 15 à 20 % le nombre des femmes télégraphistes aux chemins de fer, en raison du travail excellent et consciencieux accompli par celles qui remplissent déjà ces fonctions.

(Jus Suffragii.)

* * *

Il est déjà certain que quelques femmes auront leur mot à dire lors de la conclusion de la paix. Le ministre anglais des colonies a promis aux Dominions britanniques d'outre-mer qu'elles seraient consultées à ce sujet. Or, elles comprennent l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où les femmes votent.

(Jus Suffragii.)

* * *

Une femme, Mrs. John C. Duff, a été nommée juge de paix de la ville de Chinkoo, dans le Montana.

(Jus Suffragii.)

* * *

Aux dernières élections japonaises, plusieurs femmes, entre autres quelques épouses de candidats, ont pris, pour la première fois, une part active à l'agitation politique en organisant des assemblées et en allant faire visite aux électeurs.

(Frauenfrage.)

* * *

La branche d'Edimbourg de la Fédération des Hommes pour le Suffrage féminin a insisté, à sa réunion du dimanche 6 juin, pour que toutes les femmes auxquelles on demande de faire le travail des hommes, reçoivent le même salaire et le droit de vote.

(Votes for Women.)

* * *

Extrait du *Daily Mail*: « Les femmes dans le monde nouveau. — Après avoir reconnu l'attitude remarquable des femmes dans toutes espèces de travaux variés, leur capacité et leur fidélité en général, l'auteur ajoute: « Une chose est certaine: quel que soit le résultat final de la guerre, nous ne retournerons plus à notre vieux monde. Pendant une génération au moins, la majorité de la population se composera de femmes. Et une des prophéties les plus sûres est que les femmes réclameront leur place au soleil. A la fin de la guerre, tous ces milliers de femmes qui ont pris connaissance de leur utilité, de leur intelligence et de leur esprit d'organisation, réclameront leur affranchissement; elles insisteront pour obtenir une collaboration avec nous, hommes, pour nous aider à former, hors de ce creuset de fer et de sang, un monde nouveau et meilleur. »

(The Vote.)

* * *

Une nouvelle œuvre française organise des ambulances, où les chevaux de guerre de toute nationalité sont soignés, et, cas échéant, tués humainement.

(La Française.)

* * *

Idée anglaise fort originale: des jeunes filles de même prénom se cotisent entre elles pour offrir à l'armée une ambulance automobile portant leur nom.

(La Française.)

* * *

Une Américaine a légué à Mrs. Chapman Catt, présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin, une fortune d'un million de dollars à employer pour la propagande en faveur du suffrage féminin aux Etats-Unis.

(Die Frau der Gegenwart.)

* * *

Message de Selma Lagerlof:

« Aussi longtemps que ma langue pourra prononcer une parole, aussi longtemps que le sang coulera dans mes veines... je travaillerai pour la cause de la paix, même si cela me coûtait ma vie et mon bonheur. »

(Jus Suffragii.)

* * *

Mme Eugénie de Reus Jancoulesco, la présidente de la Société de Suffrage en Roumanie, a reçu la plus haute décoration accordée à une femme, soit la Bene Mermlî, première classe, — en reconnaissance de son travail littéraire et social.

(Jus Suffragii.)

* * *

Il s'est fondé, à Zurich, un bureau, sous la direction de Frau Klara Ragaz, « pour la recherche des disparus ». Le siège de ce bureau est 39, Thalackerstrasse, dans une vieille maison patri-